

Gestion des pics olfactifs sur le Grand Reims :

Définition, gestion et bilan

Définition d'un pic olfactif

Lors du comité de Pilotage Melchior du 21 mars 2022, l'ensemble des partenaires ont défini les critères d'apparition d'un pic olfactif et les actions qui en découlent par la suite.

Un pic olfactif se définit comme une augmentation rapide de la fréquence des signalements sur un laps de temps très court sur des zones ciblées sur le territoire du Grand Reims.

Il est défini par l'application de deux seuils :

- ▶ Seuil à 5 signalements sur 4 heures sur chaque zone cible (niveau de veille)
- ▶ Seuil à 6 signalements sur 24 heures sur chaque zone cible (niveau d'action)

Les secteurs concernés sont :

Pôle Pomacle-Bazancourt	Pôle territorial de Reims Métropole	Zone Bétheniville-Pontfaverger
Zone Bourgogne-Fresne	Zone Puisieux	Zone Treslon
Zone Val-de-Vesle		

Gestion d'un pic olfactif

Le schéma suivant regroupe les principales étapes et actions menées dans le cadre de l'apparition d'un pic olfactif :



Il est à noter que le Grand Reims est le seul territoire du Grand Est à avoir mis en place ce dispositif de gestion des pics olfactifs. L'application SignalAir a permis d'automatiser la gestion des pics olfactifs et, ainsi, d'être plus réactif dès l'apparition d'un pic olfactif sur l'un des secteurs du Grand Reims où le dispositif de gestion des pics olfactifs est concerné.